

par Jacques  
**BLANDENIER**

*Enseignant au service  
des Assemblées  
Évangéliques de  
Suisse Romande,  
Anières (Genève)*

## **LE NOUVEAU TESTAMENT ET LES STRUCTURES ECCLÉSIALES D'AUTORITÉ**

### **QUELS SONT LES « MODELES » NÉOTESTAMENTAIRES DE STRUCTURE ECCLÉSIALE ?**

#### **I. Les conditions de la recherche**

Ce premier chapitre n'est pas une simple introduction au sujet, mais un élément déterminant pour la conduite de notre recherche. Tous ceux qui se sont penchés sur la question des structures ecclésiales dans le Nouveau Testament s'accordent à reconnaître qu'il est malaisé d'y trouver une réponse claire. Y a-t-il un seul « modèle » d'Eglise tant soit peu élaboré ? Ou deux ? Plus encore ? En réalité, il n'existe aucun modèle *élaboré*. On se trouve, avec la première génération chrétienne, dans un temps de gestation. L'Eglise jaillit de la proclamation de l'Evangile, sans stratégie concertée, sans plan pré-établi. Le souci initial des Apôtres n'est pas de construire pour la durée : les « derniers temps » ne sont pas censés s'allonger beaucoup ! A leurs yeux, l'important n'était pas de jeter les bases d'une institution séculaire, mais d'appeler les hommes au salut. L'Eglise est chantier, et non pas monument.

#### *1) Un espace de liberté*

Dès lors, il s'agit de se livrer à un travail de détective, pour traquer indices, germes et allusions. Faut-il attribuer une valeur permanente et normative à certains textes narratifs, évoquant par exemple la manière dont des anciens ont été mis en place dans des Eglises récemment fondées par les apôtres ? Est-il légitime de généraliser des données qui affluent presque fortuitement, au détour d'une liste de personnes à saluer ? Les exhortations concernant le fonctionnement de l'Eglise sont-elles un reflet de ce qui se vit normalement, mettent-elles le doigt sur des carences, expriment-elles une visée idéale ? Quant aux textes didac-

tiques énonçant des vérités générales concernant l'ecclésiologie\*, ils sont rares et peu explicites. Faut-il le déplorer ? Certainement pas. Il y a dans l'Écriture des silences qui ne sont pas des interdictions, mais des espaces de liberté où, sous la conduite de l'Esprit, notre réflexion et notre responsabilité sont sollicitées, en sachant que les options que l'on prend sont des dispositions humaines et non de droit divin, donc provisoires et réformables.

Un « organigramme inspiré » serait un piège et un carcan. Un piège, car on s'imaginerait être authentiquement l'Église par simple conformité externe au modèle. Un carcan, car au cours des siècles et sous toutes les latitudes, l'Église s'est trouvée dans des situations très contrastées : contexte pionnier ou établissement plus que millénaire, clandestinité ou officialité, diaspora\* ou population majoritairement chrétienne. Les chrétiens illettrés n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes responsabilités que ceux qui peuvent lire chaque jour leur Bible à domicile. Une communauté de vingt membres ne peut fonctionner de la même manière qu'une Église rassemblant des centaines ou des milliers de personnes. S'il fallait, toujours et partout, appliquer les mêmes règles de fonctionnement, quel handicap pour tous ! Organisme vivant et non organisation rigide, l'Église peut et doit avoir une remarquable faculté d'adaptation à toutes sortes de situations et de contextes. En outre, même en veillant à « ne pas se conformer au monde présent », elle ne peut être complètement étrangère aux modèles culturels qui régissent la vie sociale (système tribal, monarchique, féodal, démocratique...). Une telle remarque éclaire de manière significative notre perception des données néotestamentaires concernant les structures d'autorité dans l'Église.

Il ne faut pas en déduire pour autant que la question des structures d'autorité est à bien plaire. Le témoignage du Nouveau Testament permet de dégager des lignes de force et des valeurs prioritaires sur ce sujet. Malgré leur diversité, les textes présentent des constantes auxquelles il convient d'être attentifs.

## *2) Problèmes de vocabulaire*

Une autre précaution doit être prise. Il est parfois difficile de donner un contenu exact aux termes néotestamentaires désignant les fonctions d'autorité dans l'Église. Le vocabulaire ne semble pas encore fixé, encore moins figé. Certains mots ont plusieurs sens : le titre d'apôtre peut avoir une acception stricte et exclusive – il s'agit des Douze désignés par Jésus, source de la tradition évangélique, et de Paul, qu'il a appelé sur le chemin de Damas ; mais dans un sens plus large, un apôtre est un missionnaire, ou un délégué d'Église. Les prophètes, considérés

---

\* Pour une définition de ces termes, se reporter au glossaire aux pages 92-94.

avec les apôtres comme le fondement sur lequel les chrétiens ont été édifiés (Ep 2,20) ne sont pas assimilables aux prophètes qui s'expriment nombreux lors des assemblées de l'Eglise à Corinthe (1 Co 14,24-31). Le terme *diakonia* a parfois un sens très général : nous sommes tous appelés à un *service* ; mais il désigne aussi certaines tâches dûment établies : les *ministères* ; enfin il correspond à un ministère spécifique : le *diaconat*. Choisir entre ces différents sens n'est pas toujours innocent. Dire par exemple que la sœur Phœbé était diacre à Cenchrées, ou qu'elle y était ministre (Rm 16,1) n'est pas sans conséquence sur l'image que l'on donne de la place de la femme dans l'Eglise primitive...

Un terme et plusieurs sens, mais aussi plusieurs termes pour la même fonction ! Les ministères d'autorité sont désignés de façon variable : presbytres, évêques, pasteurs, dirigeants, guides. Il serait vain de chercher à identifier derrière chacun de ces mots une tâche spécifique. A nous aussi, il nous arrive de parler tour à tour et à propos des mêmes personnes, de responsables, d'animateurs, de conseillers, d'anciens, de cadres...

Mais le problème se complique encore car, au cours des siècles, certains mots ont pris des significations qui n'ont parfois plus grand chose de commun avec leur sens initial. Le docteur (*didaskalos*) biblique n'est pas un savant théologien bardé de diplômes universitaires, mais l'héritier du rabbi du judaïsme, celui dont la prédication vise à communiquer une doctrine et des règles éthiques, ou même le catéchète<sup>1</sup>. Les évêques du Nouveau Testament (*épiscopoi*) ne sont pas des prélats mitrés, mais les anciens des communautés locales. Quant au terme actuel de prêtre, il dérive, sur le plan sémantique, du mot *presbyteros*, mais traduit le mot grec *hièreus*, « l'homme du sacré » plutôt que *presbyteros*. On sait la place importante qu'occupe le pasteur dans les Eglises de la Réforme, et pourtant le mot n'apparaît qu'une seule fois, et au pluriel (*poimenoï*) dans le Nouveau Testament pour désigner ceux que Dieu a donnés à l'Eglise (Ep 4,11). Dès lors, il paraît sage, pour éviter d'y injecter des notions qui leur sont étrangères, de conserver les mots évêque, presbytre, didascale, etc.

### 3) Spécificité de l'Eglise des Apôtres

L'Eglise est un phénomène historique, et c'est là une donnée incontournable. Cela signifie qu'il faut tenir compte du contexte politique et culturel de l'époque du Nouveau Testament. Mais il y a plus que cela. La naissance de l'Eglise appartient à l'histoire du salut. L'événement fondateur de la Pentecôte est un *ephapax*, c'est-à-dire un événement ayant eu lieu une fois pour toutes, comme l'incarnation et la rédemption.

<sup>1</sup> Pour Calvin, les « docteurs » étaient aussi bien les instituteurs que les professeurs de l'Académie de Genève.

Unique, décisif, irréversible – donc limité à un temps particulier. Certaines données du Nouveau Testament ne sont applicables à aucune autre époque : le rôle de l'Eglise de Judée a quasiment disparu après la ruine de Jérusalem en l'an 70. La mort des Apôtres, en tant que témoins oculaires des événements du salut, a tourné définitivement une page de l'histoire de l'Eglise. Les données du Nouveau Testament relatives aux Apôtres et au rôle de l'Eglise de Jérusalem ne peuvent donc pas être sans autre transférées sur d'autres ministères ou une autre Eglise locale. S'il est nécessaire de se demander comment combler le vide laissé par ces disparitions, les réponses sont loin d'être unanimes, et les silences bibliques nous laissent désarmés. Laisser entendre que trois ministères sur les cinq mentionnés dans Ephésiens 4,11 ne sont plus nécessaires parce que la génération apostolique s'est acquittée de la tâche d'évangéliser les extrémités de la terre et que nous disposons du texte du Nouveau Testament n'a guère d'appui sur le plan de l'exégèse\* ! Mais qui sont aujourd'hui les « apôtres, prophètes et évangélistes » dont parle ce texte, et de quelle façon doit s'exercer leur ministère ? La réponse ne saute pas aux yeux !

L'observation que nous faisons, au terme de ce premier point, tient lieu de point de départ pour la suite de notre étude. Il n'existe pas de règle de fonctionnement permanente et universelle ; le Nouveau Testament ne nous met aucunement en présence d'une administration ecclésiastique uniformisée. Nulle part nous ne rencontrons des titres auxquels seraient attachées certaines prérogatives dont les titulaires pourraient se prévaloir. Services et responsabilités librement assumés priment sur titres, droits et devoirs fondés sur des articles statutaires et des cahiers des charges. En d'autres termes, aucune juridiction biblique ne règle de façon formelle l'exercice du pouvoir (la différence avec le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance – notamment d'après le Lévitique – est évidente).

Et pourtant, l'Eglise primitive est loin d'être anarchique. La seigneurie du Christ sur son Eglise ne rend pas superflue la présence d'autorités humaines, mais leur donne un caractère différent de toute autre instance de gouvernement terrestre. En un mot, l'autorité ecclésiastique est un service de nature spirituelle, exercée « en Christ » ou « dans le Seigneur », pour parler comme l'Apôtre Paul, et trouve sa légitimité dans la dépendance et la ressemblance au Christ, le Seigneur-Serviteur. Nous précisons un peu mieux ce qu'il faut entendre par là au terme de notre étude.

Il s'ensuit que certaines questions sont relativisées. En particulier celle-ci : les écrits les plus récents du Nouveau Testament ont logiquement pour arrière-plan des Eglises plus anciennes, déjà de deuxième génération chrétienne. L'évolution est réelle : on passe de la spontanéité d'un élan initial, peu soucieux de règles et d'organisation, à un fonctionnement plus structuré, nécessitant des instances de direction plus

clairement identifiées. Faut-il y détecter le signe avant-coureur d'une sclérose, l'indice d'une pétrification par affaissement du « premier amour » relayé par un immobilisme autoritaire ? Est-ce au contraire la nécessaire protection contre les désordres et les dérives, l'expression d'un souci essentiel et salutaire, celui de garder intact le « bon dépôt de la foi » face aux hérésies naissantes ? On peut varier dans la manière de qualifier cette évolution (qu'il ne faut d'ailleurs pas surévaluer). Mais notre première observation indique que ce n'est pas d'abord dans le degré de spontanéité ou de structuration que réside la fidélité et la fécondité de l'Eglise, mais dans la qualité de la relation et de l'obéissance au Seigneur de l'Eglise. En d'autres termes, l'Esprit Saint peut agir dans une Eglise où les structures d'autorité sont faibles et le fonctionnement souple, comme il peut agir dans des Eglises plus fortement institutionnalisées. A l'inverse, la chair peut se manifester aussi bien par le désordre que par la rigidité. Il ne faut pas se tromper d'adversaire et veiller à identifier le danger là où il se trouve.

## **II. Inventaire des divers ministères d'autorité selon le Nouveau Testament**

Cet inventaire pourrait être très abondant, détaillé... et touffu. Nous épargnerons au lecteur une liste exhaustive des termes utilisés, avec statistiques à l'appui sur la fréquence de l'usage de chacun d'eux par tel ou tel écrivain biblique, étymologie, analyse des contextes, etc. Nous ne retiendrons que l'essentiel sous une forme plutôt synthétique, en tentant de regrouper ces ministères en trois grandes catégories.

### *1) Ministères fondateurs*

L'allusion faite plus haut concernant le caractère unique du ministère des Douze nous oblige à traiter ce type de ministère en deux temps.

Il y a tout d'abord les fondateurs uniques et définitifs, les Apôtres au sens limité du terme. Personne aujourd'hui, même pas un missionnaire pionnier, ne peut dire ce qu'a écrit Jean au début de sa Première épître : « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et que nos mains ont touché du Verbe de vie [...], nous vous l'annonçons... ». Le fait crucial, c'est que la Parousie\* n'a pas eu lieu au cours de la première génération chrétienne et que l'Eglise a une longévité plus grande qu'un individu, fût-il Apôtre. Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir quelles mesures ont été prises pour combler le vide laissé par la disparition de ce premier maillon de la chaîne que furent les témoins oculaires du ministère de Jésus, « des hommes qui nous ont accompagnés durant tout le temps où le Seigneur Jésus a marché à notre tête, à com-

mencer par le baptême de Jean jusqu'au jour où il nous a été enlevé » (Ac 1,21-22). Par la force des choses, le Nouveau Testament lui-même n'en parle guère. On peut citer 2 Timothée 2,2, qui esquisse les divers relais par lesquels l'enseignement évangélique devra se transmettre : « Ce que tu as appris de moi en présence de nombreux témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui seront eux-mêmes capables de l'enseigner encore à d'autres. » Il n'est pas question de titre ou de fonction officielle, mais de fidélité et de capacité. Et puis – c'est important – le peuple de l'Eglise est présent, par la mention des « nombreux témoins », garants d'une transmission conforme à « l'original ».

Dans les textes patristiques\*, notamment chez Clément (fin I<sup>er</sup> siècle) et Irénée (vers 180), la question prend une tournure plus concrète. Mais nous ne nous y arrêtons pas, puisque notre étude se limite aux textes du Nouveau Testament et que la question de la succession apostolique devrait faire l'objet d'une étude pour elle-même. Bornons-nous à relever que pour les Réformateurs et ceux qui se réclament de leur héritage, il n'y a pas de *succession* apostolique, mais que le *témoignage* apostolique est conservé intact au moyen des textes du Nouveau Testament. Peut-on dire pour autant que le ministère des Apôtres, ou plus exactement l'autorité apostolique n'a pas eu besoin d'autre prolongement que les textes apostoliques ? En un sens, oui. *Sola Scriptura*\* ! Cependant, il est évident qu'un livre ne peut remplir une fonction identique à celle d'un homme. La Bible n'est pas un recueil de casuistique prévoyant tous les conflits et difficultés pouvant surgir, afin de nous en donner la solution anticipée. Tôt ou tard, des instances humaines doivent trancher. D'ailleurs, le Nouveau Testament lui-même soulève déjà le problème de sa propre interprétation : « Il s'y trouve [il s'agit des lettres de Paul] des passages difficiles dont les gens ignares et sans formation tordent le sens, comme ils le font aussi des autres Ecritures » (2 P 3,16).

Le terme *apostolos* a trois acceptions différentes qui correspondent à trois ministères sensiblement différents : la première, qui vient d'être évoquée, n'est pas transmissible, par définition ; la troisième concerne l'affermissement des liens et le maintien de l'unité au sein de l'Eglise universelle : les apôtres des Eglises, au sens de délégués envoyés par elles. Nous en parlerons plus loin. Il convient ici de signaler la deuxième dimension : le ministère d'implantation d'Eglises jusqu'aux extrémités de la terre – les missionnaires, ce qui est le sens propre du mot *apostolos*. La tâche de pionniers confiée aux Douze ne s'est pas arrêtée avec leur disparition physique. Du reste, de leur vivant déjà, cette tâche ne leur était pas réservée. Barnabas, Epaphrodite, Andronicus, Junias, sont appelés apôtres, au sens de missionnaire, et il y a ceux qu'on appelle les évangélistes. Le Nouveau Testament cite nommément une quarantaine d'Eglises, mais rien ne nous est dit au sujet des fondateurs de la majeure

partie d'entre elles. Nous pouvons cependant en déduire que nombreux furent ces missionnaires anonymes.

Il est évident que la question « Qui est à la barre ? » se pose différemment lorsque l'Eglise vient d'être fondée ou lorsqu'il existe une communauté de chrétiens longuement affermis. La relation des nouveaux convertis avec leur père spirituel est d'une nature particulière. C'est en tant que fondateur de la communauté de Corinthe (et non en tant qu'Apôtre au sens limité du terme) que Paul écrit ces mots : « Quand vous auriez dix mille pédagogues en Christ, vous n'avez pas plusieurs pères. C'est moi qui, par l'Évangile, vous ai engendrés en Jésus Christ » (1 Co 4,15). Or il faut être conscient que les Eglises du Nouveau Testament sont quasiment toutes dans cette situation missionnaire. Et n'allons pas croire qu'elle est aujourd'hui périmée. Chaque jour il se fonde de par le monde de nombreuses Eglises, surtout dans les pays non occidentaux. Mais pas là uniquement ! En France par exemple, quatre cent soixante-six nouvelles Eglises protestantes et évangéliques ont vu le jour au cours de ces quinze dernières années<sup>2</sup>. Il semble qu'on n'ait pas suffisamment réfléchi sur la nature et la durée de l'autorité des pionniers dans les communautés qu'ils fondent. Les représentants des premières générations missionnaires, au XIX<sup>e</sup> siècle, avaient par exemple un sens beaucoup plus aigu du caractère provisoire de leur mission que leurs successeurs de la période coloniale (dès la fin du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles), où l'on a vu les missions s'établir et s'institutionnaliser au risque parfois d'étouffer les Eglises locales nées de leur travail. En Europe aussi, on pourrait citer des cas récents d'admirables pionniers qui se sont incrustés, s'identifiant à tel point à leur rôle de pères spirituels qu'ils ont empêché la communauté fondée de parvenir à l'état adulte, avec les douloureuses crises qu'on peut imaginer.

## *2) Ministères d'unité entre Eglises*

Une fois fondée et parvenue à un stade adulte, une Eglise n'est pas pour autant une entité autosuffisante ; le Nouveau Testament ne laisse planer aucun doute à ce sujet. Poser la question des structures d'autorité ne saurait donc concerner uniquement le fonctionnement interne d'une communauté locale. C'est là que s'inscrit le troisième aspect du ministère apostolique. Et la diversité des réponses à ce besoin montre bien que nous sommes assez démunis, quant aux références néotestamentaires, pour gérer cet aspect du rôle des Apôtres qui a continué d'être nécessaire après leur disparition. Les structures épiscopale,

---

<sup>2</sup> Il ne s'agit pas uniquement de communautés de type pentecôtisant\* ou fruit du travail de missionnaires américains, puisqu'en cinq ans, les Eglises réformée et luthérienne ont ouvert trente Eglises locales.

synodale et congrégationaliste\* sont trois réponses très différentes ayant émergé au cours de l'histoire, avec toutes les formules intermédiaires.

Nous verrons dans notre dernier chapitre à quel point les auteurs du Nouveau Testament valorisent la communauté locale et lui confient la responsabilité de sa propre direction. L'Eglise locale n'est pas une simple succursale de l'Eglise universelle, une subdivision administrative télécommandée par un pouvoir central. Le fait que le même terme *Ekklesia* soit utilisé pour la communauté locale ou pour l'unique Corps de Christ, en tous lieux et dans toutes les époques, nous rend sensibles au fait que chaque Eglise locale *est l'Eglise*, au plein sens du terme (« L'Eglise de Dieu qui est à Corinthe »), mais en même temps qu'elle est partie intégrante de la seule Eglise universelle formée de « tous ceux qui invoquent *en tout lieu* le nom de notre Seigneur Jésus Christ » (1 Co 1,2).

Sans prétendre exercer lui-même de l'extérieur une autorité disciplinaire dans l'Eglise de Corinthe, Paul se tient informé de ce qui s'y passe et s'estime en droit de lui demander fermement de mettre de l'ordre (1 Co 5,2, 12b). Dans la même lettre, il laisse entendre que certaines règles doivent être respectées en chaque lieu et invoque la pratique généralisée des Eglises pour donner du poids à ses injonctions (1 Co 7,17 ; 11,16 ; 14,33, 36). Son comportement à l'égard des autres Apôtres et de l'Eglise de Jérusalem est significatif et, d'une certaine manière, ambivalent. D'une part, Paul prend soin de noter son indépendance à l'égard des Apôtres et autres dirigeants de Jérusalem (Ga 1,1, 16-20), d'autre part, et sitôt après (chap. 2, v. 2), il affirme qu'il aurait « couru en vain » s'il n'y avait pas eu accord entre eux et lui sur le contenu du message évangélique.

Lorsque des membres des Eglises de Judée viennent prêcher un Evangile judaïsant à Antioche, on ne leur dit pas « nous nous soumettons, puisque vous venez de l'Eglise mère », ni « l'Eglise d'Antioche est autonome et vous n'avez rien à faire ni à dire ici ». Une consultation d'allure tout à fait « officielle »<sup>3</sup> est mise sur pied, au cours de laquelle Paul et Barnabas ne vont pas simplement recevoir des ordres, mais chercher et trouver un accord, même au travers d'un dialogue « musclé » (Ac 15,7).

Les épîtres, et pas seulement celles de Paul, témoignent de la densité du réseau qui unit les Eglises les unes aux autres. Certaines sont adressées à des Eglises régionales (1 P 1,1 ; Ga 1,2 ; Ap 1,4). Paul parle des Eglises de Macédoine, d'Achaïe, de Judée, etc. Les textes témoignent de lettres qu'on fait circuler, de messagers porteurs de nou-

---

<sup>3</sup> Le terme « officiel » n'est certes pas adéquat. Il n'en demeure pas moins que les interlocuteurs sont soigneusement choisis (cf. Ac 15,2, 22 ; Ga 2,6) et « l'accompagnement de l'Eglise » pour un bout de chemin (Ac 15,3) montre qu'ils en sont réellement les délégués.

velles, de salutations fraternelles, de recommandations, de signes concrets de solidarité...

En un mot, on ne décèle ni isolationnisme, ni centralisme dans l'ecclésiologie néotestamentaire. Mais il est difficile d'être plus précis. Comme on le voit à propos de la consultation de Jérusalem (Actes 15) ou de la collecte pour les pauvres de Judée, loin d'être à bien plaire et abandonnées aux initiatives individuelles d'itinérants francs-tireurs, ces relations sont confiées à des délégués dûment mandatés (cf. en particulier 2 Co 8,18-23). Mais il serait nettement abusif de parler de pouvoir *supra*-local. Comme sur le plan des relations individuelles au sein d'une communauté, la soumission et la solidarité sont mutuelles. L'Eglise universelle est sans doute un « corps tout entier, ordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent », sous l'autorité de son Chef, le Christ (Ep 4,16). Elle n'est pas pour autant une pyramide où le pouvoir, augmentant à mesure que l'on grimpe les échelons hiérarchiques, se concentrerait sur un plus petit nombre de personnes pour s'exercer sur une surface de plus en plus vaste. Tel est le modèle de l'Empire romain, celui de toutes les armées en général... et celui que l'Eglise catholique a adopté au long des siècles.

Achevons ce paragraphe avec une importante remarque. Paul, écrivant des lettres munies de son autorité apostolique, y associe presque chaque fois un ou deux co-auteurs (Sosthène, Silvain, Timothée). Dans ses voyages, il s'entoure d'une équipe de collaborateurs, et les délégations sont toujours formées de plusieurs personnes (par exemple Ac 15,2, 22 ; 2 Co 8,18, 23). Nous verrons plus loin qu'au niveau de l'Eglise locale, l'autorité est collégiale. On ne voit pas pourquoi celle qui s'exerce sur une aire plus vaste pourrait prendre au contraire une allure monarchique. Sans doute l'autorité d'un évêque (ou d'un apôtre, comme on les désigne dans certaines dénominations aujourd'hui) paraît plus consistante et identifiable que celle d'une « Commission », d'un « Bureau », d'un « Conseil synodal » ou d'une autre instance collective du même genre<sup>4</sup>. Mais les « modèles » néotestamentaires ne prônent ni la direction solitaire, ni la structure pyramidale. Cette tendance va émerger déjà au début du II<sup>e</sup> siècle dans les lettres d'Ignace d'Antioche qui présentent à cet égard un contraste évident avec les données des écrits canoniques.

Nous croyons donc trouver dans le Nouveau Testament un « modèle » qui favorise l'interdépendance, la solidarité et la soumission mutuelle. Mais ni un pouvoir centralisé, ni non plus la prétention à l'autonomie locale et à l'isolement.

Une étude plus complète du sujet nous mènerait à ouvrir un chapitre sur le ministère des *prédicateurs itinérants*, qui a connu un

---

<sup>4</sup> Et même dans ces instances, on tend à donner au Président un rôle plus éminent par besoin d'une sorte de personnalisation de l'autorité, ou par légitime crainte d'un pouvoir administratif sans visage.

développement considérable au cours des premiers siècles. Certains ministères de la Parole fréquemment mentionnés dans le Nouveau Testament (prophètes, évangélistes, didascales) s'exerçaient de façon sédentaire, mais sans doute aussi par des prédicateurs itinérants. Ces derniers exerçaient une influence et une autorité incontestables dans les Eglises qu'ils visitaient, ce qui faisait parfois ombrage aux responsables locaux. La Deuxième épître de Jean (v. 9-10) met en garde contre les « incontrôlés » qui s'infiltrèrent dans les communautés sans tenir compte de ceux qui travaillent sur place, pour y enseigner des doctrines erronées. A la fin du premier siècle, la *Didaché* (chap. 11-13) porte une attention particulière à ce problème et suggère certains critères d'appréciation. L'appel au discernement concerne non seulement le contenu théologique, mais le comportement du prédicateur (parasitisme, intérêt financier...).

Les rivalités entre ceux qui peinent à longueur d'année pour recueillir des résultats souvent peu spectaculaires, et les prédicateurs de passage, « hors structure », qui parfois se taillent un succès aisé sans prendre de grandes responsabilités, ne sont pas l'apanage des premiers siècles de l'histoire de l'Eglise...

### 3) Ministères dans l'Eglise locale

Nous voici sans doute au cœur de notre sujet. C'est ici aussi que le flottement que nous avons signalé à propos du vocabulaire est le plus évident. Mais si l'on peut remarquer une évolution entre la terminologie des grandes épîtres pauliniennes, celle des Actes puis celle des épîtres pastorales, il est douteux qu'on puisse en tirer des conclusions indiscutables sur la diversité des « modèles » proposés par ces divers textes.

Les épîtres pauliniennes permettent de dégager une certaine ossature du gouvernement de l'Eglise. Citons ici trois textes qui présentent une parenté et une progression, mais une progression qui ne s'inscrit pas dans un processus chronologique, puisque le premier et le troisième se trouvent dans la même épître aux Ephésiens, plus tardive que l'épître aux Corinthiens où se trouve le second texte.

*Ephésiens 2,20* : « Vous avez édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus-Christ étant la pierre de l'angle » (traduction Colombe). Allusion historique aux débuts de l'Eglise d'Ephèse ? Sans doute puisqu'il est question de fondement. Mais le fondement a un rôle permanent (contrairement à un échafaudage) et la phrase suivante (v. 21) signale que l'édifice « s'élève ». Mentionnés après les apôtres et sans répétition de l'article, les prophètes leur sont étroitement associés. Il ne faut pas les assimiler aux auteurs inspirés des Ecritures de l'Ancien Testament, mais aux prédicateurs qui ont accompagné et prolongé la mission des

apôtres-pionniers. Ils restent la référence et les garants de l'authenticité du message christocentrique\* qui construit l'Eglise<sup>5</sup>.

*1 Corinthiens 12,28* : « Ceux que Dieu a établis dans l'Eglise sont premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des hommes chargés de l'enseignement [didascales] ; vient ensuite le don de... » A cette communauté de Corinthe où les charismes fleurissent, et même explosent, Paul, qu'on sent réticent, ne va pas interdire cette effervescence, ni l'étouffer, mais la canaliser en proposant des critères et des priorités. Et il achève son développement en reprenant, manifestement élaguée, la liste des dons du début du chapitre. Mais dans l'optique paulinienne, ces dons ne sont pas incontrôlés. Ils s'insèrent dans un cadre permanent, établi par Dieu lui-même, une « structure d'autorité » exerçant un contrôle sur les manifestations charismatiques : apôtres, prophètes et didascales.

*Ephésiens 4,11* : « C'est lui [Dieu] qui a donné certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres encore comme évangélistes, d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement [didascales] ». Enrichie des termes d'évangélistes – un ministère dont on sait peu de choses par ailleurs – et de pasteurs (pâtres, bergers), qui semblent faire un avec les didascales, cette liste confirme les trois ministères rencontrés déjà à la fin de 1 Corinthiens 12, dans une mission de direction qui découle d'une disposition voulue par Dieu lui-même : Dieu a placé... Dieu a donné.

Ainsi, à côté des apôtres, qui n'ont pas d'insertion locale durable, ce sont les termes de prophètes et didascales qui désignent le plus fréquemment ceux qui rassemblent, nourrissent et conduisent les Eglises pauliniennes de façon permanente<sup>6</sup>. Il s'agit de ministères de prédication, et cela ne saurait nous étonner lorsqu'on sait l'importance primordiale de la Parole de Dieu pour fonder et édifier l'Eglise, dans l'optique de l'Apôtre. Les ministères de la Parole sont les canaux privilégiés de l'exercice de l'autorité. Cependant, il ne faut pas s'attendre à trouver à leur sujet une définition exhaustive ou un cahier des charges. On peut par contre souligner leur complémentarité. Le didascale est un enseignant. Sa charge est de transmettre la doctrine. Par le catéchisme ou d'autres rencontres de l'Eglise, il expose les grands faits du salut, leur portée pour le croyant et les conséquences éthiques qui en découlent, toujours

<sup>5</sup> On notera ici, pour ne pas avoir à y revenir plus loin, que dans l'épître aux Hébreux, chap. 13, v. 7 et 17, le même terme *bêgoumènoï* (conducteurs) désigne ceux qui ont fondé l'Eglise et sont décédés, et ceux qui continuent de la diriger au moment où l'auteur leur écrit.

<sup>6</sup> D'ailleurs Luc également nous apprend qu'à Antioche, prophètes et didascales sont unis dans la prière, le jeûne et l'écoute de l'Esprit, pour discerner le ministère d'apôtres (missionnaires) auquel Barnabas et Saul sont appelés (Ac 13,1-2).

et partout<sup>7</sup>. Le prophète, quant à lui, « édifie, exhorte, encourage » (1 Co 14,3). Il stimule les croyants, les maintient en éveil et leur adresse la parole adaptée à leur situation particulière. Sans prophètes, l'Eglise est menacée par un christianisme confiné dans les idées et les principes ; sans didascales, par une religiosité subjective et versatile. Selon les termes de la sociologie, le didascale incarnerait l'autorité rationnelle et le prophète l'autorité charismatique. Dans les premiers temps, le rôle des prophètes était particulièrement éminent. Il s'est peu à peu amenuisé au profit de celui des docteurs, en raison des risques de l'illuminisme\* et de la multiplication des hérésies.

Mais la prédication n'est pas le seul moyen d'exercer l'autorité dans les Eglises locales. Paul invite les Thessaloniens à avoir de l'estime pour « ceux qui parmi vous se donnent de la peine pour vous diriger dans le Seigneur et pour vous reprendre » (1 Th 5,12). Il recommande à l'Eglise de Corinthe le frère Stephanas et sa famille « qui se sont dévoués au service des saints » (*diakonia* – on pourrait traduire « qui exercent un ministère pour les membres de l'Eglise »), et il enchaîne : « Obéissez donc à des personnes de cette valeur, et à quiconque partage leurs travaux et leurs peines » (1 Co 16,15-16). On remarque que, dans ces deux citations, les dirigeants sont désignés par des verbes (*proïstēmi*, être à la tête de, présider, gouverner ; *kopiaō*, peiner) de préférence à des substantifs. Pour l'Apôtre, ce ne sont pas les titres qui importent, mais l'engagement effectif au service de l'Evangile et de l'Eglise. A plusieurs reprises, Paul évoque ceux qui, dans telle ou telle Eglise, ont travaillé avec lui, ses collaborateurs (*sunergoi*, notamment Philémon, v. 1-2 ; Ph 4,3 ; Rm 16,3-8). Ceux et celles qui ont assumé une tâche à ses côtés et l'ont poursuivie après son départ sont clairement identifiés.

A l'exception des épîtres pastorales (1, 2 Timothée, Tite), il n'y a dans les textes pauliniens qu'une seule allusion aux évêques (associés aux diacres, Ph 1,1), et une aux pasteurs (qui sont aussi didascales, Ep 4,11). Par contre, aucune mention des presbytres ni des hégoumènes\*.

Si nous passons au témoignage des Actes des Apôtres, nous constatons une préférence pour le terme presbytres. Très tôt apparaissent les « anciens » dans l'Eglise de Jérusalem où ils figurent aux côtés des apôtres<sup>8</sup> (chap. 11, v. 8, puis chap. 15) et bientôt les remplacent (21,18). Luc atteste que Paul a reconnu très tôt l'importance du ministère des

<sup>7</sup> Il s'agit d'un engagement coûteux en temps et en énergie, qui implique un soutien financier (« Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse participer à tous ses biens celui qui l'enseigne », Ga 6,6 ; cf. également 1 Tm 5,17).

<sup>8</sup> Cela n'est pas surprenant puisqu'on se trouve en milieu judéo-chrétien : le terme presbytres vient tout droit du judaïsme (en hébreu, *zeqenim*) et Luc emploie le même terme pour parler des dirigeants de l'Eglise ou des membres du sanhédrin (Ac 22,5 ; 25,15). Le terme équivalent d'*episcopos* vient quant à lui du monde hellénistique et désigne des magistrats municipaux ou des chefs de chantiers. Parfois même des organisateurs de fêtes religieuses.

presbytres (Ac 14,23), même sans avoir recours au terme lui-même. Le souci de précision de l'auteur des Actes est d'ailleurs frappant : il raconte que Paul a convoqué à Milet les *presbytres* d'Ephèse, mais, en résumant le discours que l'Apôtre leur adresse, il met dans sa bouche le terme *épiscopos* (Ac 20,17, puis 28), ce qui plaide pour la synonymie de ces termes.

Le ministère des presbytres se retrouve dans la Première épître de Pierre (5,1) et dans celle de Jacques (5,14). L'épître aux Hébreux parle des « conducteurs » ou « dirigeants » (*hègoumènoi* 13,7, 17). Ils ont « annoncé la Parole » et sont un exemple de foi. Les croyants doivent leur obéir et leur être soumis car « ils veillent sur le bien de vos âmes et devront en rendre compte. »

La situation change-t-elle avec les épîtres pastorales ? Oui, sans doute, dans la mesure où ces écrits manifestent nettement plus que les autres épîtres pauliniennes un souci de clarification et de définition, concernant non pas tellement l'activité des dirigeants, mais leur personnalité et leur comportement. L'évolution du vocabulaire se remarque également : les ministères d'autorité y sont désignés par des termes que, à une exception près (Ph 1,1), nous n'avons pas rencontrés dans les écrits pauliniens : évêques et presbytres<sup>9</sup>. Dans l'épître à Tite, ces deux termes sont manifestement pris l'un pour l'autre (chap. 1, v. 5, 7), comme c'est le cas, nous l'avons constaté, dans Actes 20 (v. 17 et 28). Le seul indice, ténu, d'une distinction entre évêques et presbytres se trouve dans 1 Timothée où Paul dit de l'évêque : « Il faut qu'il soit capable d'enseigner » (3,2), alors que plus loin il précise à propos des presbytres : « ... surtout ceux qui peinent au ministère de la parole et à l'enseignement » (5,17). La prédication fait-elle partie du « cahier des charges » de l'évêque alors qu'elle serait plus sporadique chez les presbytres ? Ce serait le germe d'une tendance qui s'est affirmée par la suite, mais de façon progressive et non uniforme. En effet, parmi les premiers écrits non canoniques, Clément de Rome, le Pasteur d'Hermas, ainsi que la version syriaque du Nouveau Testament, assimilent évêques et presbytres. Par contre Ignace d'Antioche, écrivant aux Eglises d'Asie en l'an 115, dissocie déjà nettement les deux ministères : « L'évêque tient la place de Dieu, les presbytres représentent le sénat des apôtres... » (Epître aux Magnésiens). Il y a là l'embryon d'une hiérarchie qui se fixera au III<sup>e</sup> et surtout au IV<sup>e</sup> siècle : successeur de l'apôtre, l'évêque devient le dirigeant d'une Eglise de ville, avec autorité (ou surveillance, comme son nom l'indique) sur les presbytres (bientôt prêtres), responsables des annexes villageoises du même district (diocèse). L'autorité régionale émane des synodes (rencontres) des évêques. Au milieu du III<sup>e</sup> siècle, Cyprien de Carthage plaide pour cette structure synodale

<sup>9</sup> Nous ne parlons pas ici du ministère des diacres, qui est un sujet en soi et ne concerne pas notre thème limité aux structures d'autorité.

face à l'évêque de Rome, Etienne, qui prétend exercer un pouvoir sur la totalité des diocèses.

Nous n'avons encore rien dit du pasteur biblique (ou pâtre, en grec *poimên* : berger) ! Ce terme, accolé à celui de didascale, ne figure qu'une fois dans le Nouveau Testament pour désigner des ministres de l'Eglise (Ep 4,11). Dans tous les autres cas, il concerne Jésus-Christ, le bon Berger (Jn 10, mais aussi 1 P 2,25 où Jésus est appelé le « pasteur et évêque de vos âmes »<sup>10</sup>). Si le terme pasteur ou berger est peu usité dans le Nouveau Testament<sup>11</sup>, on rencontre plus fréquemment le verbe de la même famille : *poimainô*, paître le troupeau. Or c'est l'activité des évêques-presbytres qui est décrite par cette image (1 P 5,2 ; Ac 20,28 et, bien sûr, lors du dialogue entre le Ressuscité et Pierre au bord du lac de Tibériade : « Fais paître mes brebis », Jn 21,15-17).

Présidents, conducteurs, évêques, presbytres, bergers. Lorsqu'on analyse les contextes dans lesquels ces termes apparaissent, on constate que c'est quasiment toujours le même genre de responsabilités qui leur sont confiées. En premier lieu enseigner et prêcher ou, exprimé sous une forme imagée, paître le troupeau – ce qui implique le nourrir de la Parole vivante de Dieu (He 13,7 ; 1 Tm 3,2 ; 5,17 ; 1 P 5,2 ; Ac 20,28...). Si la prédication est un aspect prioritaire de ces ministères, c'est donc qu'ils ne sont pas fondamentalement différents des didascales et des prophètes, plus fréquemment mentionnés dans les grandes épîtres pauliniennes<sup>12</sup>.

Toutefois, leur tâche ne s'épuise pas dans le ministère de la Parole, comme l'évoquent bien les multiples facettes de la tâche d'un berger, telle que la décrit notamment Ezéchiel 34. Les dirigeants travaillent (le verbe suggère une activité pénible : ils peinent, en grec *kopiaô*, 1 Co 16,16 ; 1 Tm 5,17), servent (1 Co 16,15-16), veillent (Ac 20,28-31), sont responsables du troupeau (He 13,17), et modèles pour les croyants (He 13,7 ; 1 P 5,3). S'il est à plusieurs reprises demandé aux fidèles de se soumettre aux presbytres (He 13,17 ; 1 Co 16,16 ; 1 P 5,5), et si les évêques doivent donner des preuves de leur capacité à diriger

---

<sup>10</sup> Ou, pour employer avec la TOB des termes moins « ecclésiastiques » : le « berger et gardien de vos âmes ».

<sup>11</sup> L'image du berger et du troupeau est plus fréquente dans l'AT. Cf. Ps 23, et surtout le très beau chapitre 34 du livre d'Ezéchiel.

<sup>12</sup> « Ainsi s'établit une certaine équivalence entre les termes de presbytres, d'évêques et de didascales, et une certaine identité entre les fonctions de ces trois ministères. Car « paître le troupeau de Dieu », ce n'est pas autre chose que le défendre contre les périls de l'hérésie qui s'annonce (Ac 20,29-31). C'est le ministère primordial de la parole et de l'enseignement qui apparaît partout, sous différents noms. » Ph. Menoud, *L'Eglise et les ministères selon le Nouveau Testament*, Cahiers Théologiques 22, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 1949, p. 48.

(1 Tm 3,5), jamais, il faut le souligner, les dirigeants sont eux-mêmes encouragés à exercer un pouvoir sur autrui.

Nous remarquons donc que le Nouveau Testament, dans sa manière de parler des ministères de gouvernement de l'Eglise, nous présente beaucoup plus une harmonie (ce qui ne veut pas dire une uniformité) qu'un éventail de modèles structurels et de courants divergents. Les ministres sont donnés à la communauté locale pour la maintenir dans la vérité de l'Evangile, dans l'unité de l'Esprit et dans la vitalité d'une croissance vers une maturité en Christ.

### III. Légitimité et statut des ministères d'autorité

#### a) La triple dimension de l'investiture

L'origine des ministères est dans le Christ, à qui appartient l'Eglise et dont il est le chef. Elle est son corps, son troupeau, son temple, son édifice, son champ. Tout ministère s'exerce dans sa dépendance et sous son autorité. Les droits du Seigneur sur son peuple apparaissent clairement dans les deux textes où Pierre semble investi d'une responsabilité particulière : « Tu es Pierre, et sur cette pierre, *je bâtirai mon Eglise* » (Mt 16,18) ; « Fais paître *mes brebis* » (Jn 21,15-17). Avec les autres Apôtres, Pierre tient son ministère du Christ lui-même (Jn 15,16). C'est aussi le cas des autres ministres de l'Eglise : « Paissez le troupeau au sein duquel *le Saint-Esprit vous a établis* évêques » (Ac 20,28, traduction Colombe) ; « Dites à Archippe : veille au ministère que tu *as reçu dans le Seigneur* » (Col 4,17) ; « Ceux que *Dieu a disposés dans l'Eglise* sont premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des hommes chargés de l'enseignement » (1 Co 12,28), « *C'est Dieu qui a donné* certains comme apôtres, d'autres comme prophètes... évangélistes... pasteurs et chargés de l'enseignement » (Ep 4,11).

Dire cela, c'est affirmer l'essentiel. Mais ne dire que cela pourrait faire la part belle à la subjectivité. Même lorsque sa sincérité est hors de doute, celui qui affirme avoir reçu un appel d'en-haut ressemble à celui qui se prétend lui-même investi d'une mission de direction et estime ne pas avoir de comptes à rendre à l'Eglise. Dans le cas de Paul, si manifeste que soit l'appel du Seigneur, il a fallu qu'à Damas, Ananias lui soit envoyé pour qu'il reçoive le Saint-Esprit et soit confirmé dans son ministère (Ac 9,17). On voit fréquemment ceux qui sont déjà en place avoir une responsabilité dans la désignation de leurs collaborateurs ou successeurs. Ainsi Paul et Barnabas interviennent (d'une manière difficile à préciser) dans la désignation des presbytres à Icone et Lystré (Ac 14,23). Timothée et Tite ont également une mission à cet égard – eux-mêmes ayant reçu l'imposition des mains par les presbytres de

leur Eglise d'origine. Déjà en Actes 6, à propos des Sept\*, les apôtres prennent une initiative que nous allons préciser ci-après.

Mais là encore, il ne faut pas s'arrêter à mi-chemin. Car ce qui légitime un ministère, ce n'est pas plus la cooptation que l'autoproclamation.

L'Eglise locale joue elle aussi un rôle évident. Lorsque les auteurs des épîtres exhortent à la soumission aux presbytres, ils n'invoquent pas le grade ou le titre qui leur aurait été conféré d'en haut, mais rappellent aux fidèles qu'ils sont eux-mêmes témoins du service, de la peine, du don de soi de leurs dirigeants. Et c'est parce que l'Eglise a *reconnu* la qualité de leur travail et de leur service qu'elle va accepter leur autorité. C'est dans cet esprit que l'Eglise peut élire ses responsables. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un système démocratique : l'idée sous-jacente n'est pas que chaque membre détient une parcelle de pouvoir et la délègue à celui qui pourra grouper sur lui-même un nombre suffisant de « parcelles de pouvoir délégué » pour être en état d'exercer une autorité effective. Il s'agit plutôt de discerner que Dieu a confié une mission à quelqu'un et l'a qualifié pour l'accomplir.

Le seul cas d'une désignation en vue d'un service qui nous soit décrite avec quelques détails est celui de la mise en place des Sept, selon Actes 6,1-6<sup>13</sup>. Quatre étapes peuvent être repérées :

- Identification d'un besoin par les responsables de l'Eglise.
- Description par ces responsables des critères permettant à l'Eglise de faire un choix opportun.
- Election par l'ensemble de l'Eglise.
- Les élus sont établis (*kathistèmi*) par ceux qui sont en place (prière et imposition des mains).

A Icone et Lystre, selon Actes 14,23, Paul et Barnabas « leur désignent » (TOB, français courant) ou « firent nommer pour eux » (Colombe) des presbytres – l'expression n'est pas assez explicite pour qu'on puisse déterminer si le choix s'est fait par les apôtres ou par les membres des Eglises. De toute façon, il s'agit de communautés fondées quelques mois auparavant : on peut douter qu'elles aient eu une maturité suffisante pour discerner ceux qui étaient aptes à conduire le troupeau. L'imprécision de l'expression permet de supposer que les apôtres ont proposé à l'approbation de la communauté ceux qui leur semblaient le mieux correspondre au profil d'un presbytre.

---

<sup>13</sup> Il ne s'agit pas, il est vrai, d'un service d'autorité, mais de la diaconie des tables. On connaît cependant l'autorité spirituelle de deux au moins d'entre eux, Etienne et Philippe. Par contre, Luc ne dit rien à propos de la mise en place des anciens à Jérusalem. Soit parce qu'il s'agit des mêmes personnes dont le ministère aurait évolué, soit parce qu'il était inutile de décrire à nouveau une procédure identique. On est en droit de penser que, si elle n'est pas présentée comme une marche à suivre obligée, cette procédure n'en est pas moins considérée comme exemplaire.

En Crète, Paul a laissé Tite pour qu'il « établisse dans chaque ville des anciens, suivant ses instructions » (Tt 1,5). Est-ce là l'embryon d'un système hiérarchique ? Pas forcément ! Comme à Lystre, le contexte est pionnier, non représentatif d'une situation « stabilisée ». Et surtout, la manière dont Paul s'exprime n'exclut nullement une élection par les membres de l'Eglise : en effet le verbe « établir » (*kathistêmi*) est celui-là même qui apparaît dans Actes 6 où les apôtres « établirent » les Sept, c'est-à-dire ceux que l'ensemble de l'Eglise avait élus.

Il faut donc parler d'une « triple investiture ». Dieu donne les ministères à l'Eglise, et pour cela, il appelle et qualifie ; les conducteurs déjà en service ont la responsabilité de proposer à la communauté des critères pour l'aider à discerner, puis à assurer une continuité en établissant dans leur fonction ceux qui ont été désignés ; enfin l'ensemble de la communauté discerne et reconnaît ceux que Dieu lui envoie. Il faut ajouter, bien sûr, la conviction personnelle de celui qui s'engage dans un ministère, conviction d'être appelé par le Seigneur et enrichi de ses charismes.

### b) Collégialité

Tout exercice de l'autorité est menacé par la tentation de la prise de pouvoir sur autrui. Tel est le fonctionnement de l'homme depuis le jour où il a prétendu se faire l'égal de Dieu. Celui qui, en vertu d'un pouvoir sans partage, échappe à la confrontation avec des pairs, des collègues, est soumis à une tentation d'autant plus grande. Or si celui qui est tout seul à diriger s'égare sans que personne ne puisse contre-carrer le mauvais usage qu'il fait de son pouvoir, c'est toute une collectivité qui est entraînée dans l'impasse. En outre, les dirigeants devant être des exemples pour les membres, il faut que ces derniers puissent observer chez eux une soumission mutuelle à imiter.

Nous avons remarqué la richesse de l'image « pastorale ». Or la tâche des bergers est multiforme. Rassembler le troupeau, le conduire sur un chemin sûr et le préserver de s'égarer dans le désert, lui assurer la nourriture des verts pâturages, lui fournir un abri sécurisant et le protéger de nombreux dangers, chasser les voleurs et les loups, chercher la brebis qui s'égare en s'éloignant du troupeau « jusqu'à ce qu'il la trouve » (Lc 15,4), panser celle qui est blessée, soigner celle qui est malade, porter l'agneau fatigué (cf. Ez 34,16...) « Qui est suffisant pour cela ? » (2 Co 2,16, Colombe) Impossible d'être à la fois le guide qui marche devant pour entraîner les brebis, et celui qui reste à l'arrière pour prendre soin de celles qui n'ont plus la force de suivre ! Seule la complémentarité d'une équipe peut assurer cette mission aux multiples facettes.

On comprend dès lors que les termes désignant les ministères de gouvernement soient toujours au pluriel. Nous l'avons déjà souligné,

Paul lui-même, dans sa mission apostolique et son ministère d'écrivain, s'associe des co-équipiers. Les termes de présidents, conducteurs, presbytres, pasteurs, évêques, prophètes, didascales ou autres dirigeants locaux figurent toujours au pluriel, sauf lorsqu'il s'agit de qualités que chacun doit posséder en propre (1 Tm 3,1-7). Le modèle de la synagogue, toujours dirigée par un collègue, a dûment préparé une telle structure.

### c) *Au sein de la communauté*

L'image des bergers et du troupeau est fort évocatrice. Elle ne rend cependant compte que d'un aspect limité de la réalité. Un troupeau se laisse conduire passivement ; il y a, entre un berger et des moutons, une différence de nature, infranchissable. La communauté chrétienne n'est pas qu'un troupeau. Elle est aussi un Corps, dont Jésus-Christ est la tête, formé de membres dont chacun a son utilité et sa fonction. Ceux qui exercent un ministère de direction sont *dans* le corps, et non pas au-dessus de lui<sup>14</sup>.

La communauté chrétienne n'est jamais considérée comme mineure. Au contraire, les ministères ont pour mission de rendre tous les membres adultes et aptes à exercer à leur tour leur ministère. Cela ressort clairement du texte déjà plusieurs fois cité : « C'est Dieu qui a donné certains comme apôtres... prophètes... évangélistes... pasteurs et chargés de l'enseignement, afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous... à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude. Ainsi nous ne serons plus des enfants ballottés, menés à la dérive, à tout vent de doctrine... » (Ep 4,11-14). Si la manière d'exercer l'autorité devait infantiliser les membres et leur refuser une part active à la marche et au développement de la communauté, elle ne correspondrait à aucun modèle biblique.

Les lettres apostoliques sont adressées à la communauté des croyants et non à ses autorités<sup>15</sup>, même lorsqu'il s'agit de questions qui semblent du ressort des dirigeants<sup>16</sup> (cf. 1 Corinthiens : exercice de la discipline allant jusqu'à l'exclusion d'un membre, bon ordre dans

---

<sup>14</sup> La version de la Bible à La Colombe (Segond révisée) a corrigé ses dernières éditions : elle a correctement traduit Ac 20,28 : « Prenez garde à tout le troupeau *au sein* duquel le Saint-Esprit vous a établis évêques » (alors que les premières éditions avaient conservé l'erreur de Segond « le troupeau *sur* lequel... »)

<sup>15</sup> Seule exception, l'épître aux Philippiens, et même dans ce cas, Paul cite l'Eglise avant les évêques et les diacres. C'est pourtant une lettre amicale et fraternelle, et non pas destinée à affronter une situation de crise.

<sup>16</sup> ... du moins selon notre logique. Mais Matthieu 18,17 confie aussi à l'Eglise la charge de la discipline.

le culte et la célébration de la Cène...). Aux Galates, Paul demande l'entraide spirituelle : si un frère tombe dans le péché, ce sont ses frères (et pas uniquement les responsables) qui sont chargés d'exercer la solidarité en le relevant avec douceur (Ga 6,1). Lorsque l'Apôtre écrit à Philémon au sujet d'une question manifestement personnelle (la manière d'accueillir à son retour l'esclave évadé puis converti), il s'adresse « à Philémon, à Apphia, à Archippe et à l'Eglise qui s'assemble dans sa maison » (Phm 1,1-2). Les Colossiens et les Ephésiens sont encouragés à tous apporter leur participation active aux célébrations de l'Eglise rassemblée (Col 3,16 ; Ep 5,19). C'est bien ce qui se passe à Corinthe, où, en dépit de ses craintes de désordres, Paul laisse ouverte la participation effective du plus grand nombre (1 Co 14). Jacques invite le malade à faire appel aux presbytres en vue d'une onction d'huile : « Qu'il fasse appeler les anciens de l'Eglise... le Seigneur le relèvera, et s'il a des péchés à son actif, il lui sera pardonné ». Et il enchaîne : « Confessez-vous *donc* vos péchés *les uns aux autres*, et priez les uns pour les autres afin d'être guéris » (Jc 5,14-16). On ne saurait mieux exprimer l'interaction entre ceux qui exercent l'autorité et ceux envers qui elle s'exerce. D'ailleurs, l'expression « les uns les autres », ou « mutuellement » revient avec insistance dans les épîtres et s'applique à une multitude d'activités<sup>17</sup>. On est aux antipodes d'une Eglise formée d'une part « d'autorités ecclésiastiques » et d'autre part de consommateurs ayant passivement recours « aux services de l'Eglise ». Une telle optique influence profondément l'idée que l'on se fait du fonctionnement des structures d'autorité dans les Eglises du Nouveau Testament<sup>18</sup>.

#### d) La substance de l'autorité

Nous avons qualifié la nature de l'autorité dans l'Eglise comme étant *spirituelle*. En conclusion, nous voulons suggérer quelques pistes de réflexion sur cette question, implicitement présente déjà tout au long de cette étude.

Une autorité spirituelle est une autorité *en Christ*, c'est-à-dire qu'elle n'a de légitimité et de valeur que si celui qui l'exerce est lui-même sous l'autorité du Christ. L'autorité dans l'Eglise n'est jamais absolue, toujours seconde, toujours soumise à la Parole de Dieu et à l'Esprit du Christ.

Si nous avons beaucoup cité les Actes des Apôtres et les épîtres, il y a lieu à ce stade d'écouter le témoignage des évangiles. A plusieurs reprises et dans diverses circonstances retenues par les trois synoptiques\*,

<sup>17</sup> Ainsi Alfred Kuen a publié un livre sur la vie de l'Eglise intitulé *Les uns les autres* (éd. Emmaüs, Saint-Légier, 1995).

<sup>18</sup> Voir à cet égard le remarquable chapitre d'Annie Jaubert, « Le fait communautaire », in *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, éd. Seuil, Paris, 1974, p. 16 à 31.

les disciples se sont disputés pour savoir « lequel d'entre eux pouvait bien être le plus grand » (Lc 9,46ss ; 22,24ss, et parallèles). Problème de pouvoir, rivalités récurrentes ! « Qui est à la barre ? » Marc 9 et Luc 9 nous apprennent que la question a surgi sitôt après l'annonce par Jésus de sa mort prochaine. Querelle de succession ! Annonceuse des luttes de prestige à Corinthe et, plus tard, entre métropoles chrétiennes des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles se réclamant chacune d'un apôtre fondateur... Selon Luc 22, un tel affrontement a même suivi la célébration de la première sainte Cène. Est-ce à ce moment que Jésus est allé chercher une bassine et un linge, a ôté ses vêtements et s'est mis à genoux devant chacun d'eux pour lui laver les pieds, dans le rôle de l'esclave ? (Jn 13,2-17) Ses propos n'ont pas été alors : je démissionne, je renonce à ma position, il n'y a plus de chef ! Mais : « Vous m'appelez le Maître et le Seigneur, et vous dites bien *car je le suis* » (v. 13). Et c'est *en tant que tel* qu'il a accompli le travail de l'esclave, donnant par là un exemple « afin que vous aussi fassiez comme moi je vous ai fait » (v. 15). « Comportez-vous ainsi entre vous, comme on le fait en Jésus Christ [...] Il s'est dépouillé, prenant la condition de serviteur » (Ph 2,5ss). L'autorité en Christ est une autorité de service et de souffrance, non de pouvoir et de prestige. « Vous le savez, les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur, et si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'Homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mt 20,25-28). Ces paroles sont décisives, redoutables. On se prend à rêver que l'histoire de l'Eglise aurait été profondément différente si elles avaient été mises en pratique au cours des siècles...

Pour saint Paul en tout cas, elles n'étaient pas lettre morte. Ainsi, au début de sa Première épître aux Corinthiens, il fait état des rivalités au sein de l'Eglise : « Chacun de vous parle ainsi : Moi, j'appartiens à Paul. – Moi à Apollos. – Moi à Céphas. – Moi à Christ. » (chap. 1, v. 12). Et ce développement aboutit à cette question (chap. 3, v. 5) : « Qu'est-ce donc qu'Apollos ? Qu'est-ce que Paul ? Des serviteurs, par qui vous avez été amenés à la foi. » Or, un thème est inséré au cœur de ce débat, présentant la Croix comme faiblesse de Dieu et folie de Dieu. « Car j'ai décidé de ne rien savoir parmi vous, sinon Jésus Christ et Jésus Christ crucifié » (chap. 2, v. 2). On a souvent isolé cette affirmation de ce qui la précède et la suit, pour en faire, dans les milieux évangéliques, une sorte de drapeau exaltant la centralité de la doctrine de l'expiation. Je ne conteste nullement cette centralité mais, si l'on suit le fil conducteur de la pensée paulinienne, on conviendra que ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici ! Au cœur du traitement du douloureux problème des tensions et des surenchères spirituelles dans l'Eglise – en fait, des luttes pour le pouvoir –, Paul s'exclame : quel est donc le message qui vous a ras-

semblés pour faire de vous l'Eglise du Christ à Corinthe ? Et il évoque son ministère parmi eux et la réelle harmonie entre le message – folie et faiblesse du Messie crucifié – et le messager, Paul, marqué par la fragilité et la crainte (chap. 2, v. 3), dépourvu de prestance et de puissance selon les critères humains du pouvoir. Sous peine d'être frappé d'une contradiction interne qui le neutraliserait, l'exercice de l'autorité dans l'Eglise ne peut pas exprimer autre chose que la sagesse et la puissance paradoxales que manifeste la Croix. Si Paul se sent pressé de parler ici de Jésus-Christ crucifié, cœur du message chrétien, c'est que les Corinthiens, avec leurs rivalités, vivaient l'autorité évangélique à contre-sens. Cela démontre à quel point le contenu de l'Évangile devrait transformer profondément la manière d'exercer l'autorité dans l'Eglise.

Quant à la deuxième lettre aux Corinthiens, elle est écrite par un homme blessé, contesté dans son ministère et son autorité et qui revendique le droit d'être respecté. Paul se lance dans un plaidoyer personnel passionné, qui nous met un peu mal à l'aise. Mais ses propos sont émaillés d'aveux d'impuissance et d'échec, de cris de désarroi, de larmes. L'Apôtre pourrait se prévaloir de grandes victoires, certes, et d'expériences spirituelles exceptionnelles, mais il fonde plutôt son autorité sur les détresses qu'il a connues et qui le rattachent à celles du Christ qu'il a prêché : ce qui authentifie son ministère et légitime sa revendication d'être écouté et obéi, ce sont ses combats et ses souffrances, plus que ses exploits spirituels ou même son statut d'Apôtre du Christ. De même, au moment où il fait appel à son autorité pour adresser des injonctions aux Ephésiens (4,1) Paul ne se réfère ni à ses succès, ni à ses titres, mais à sa captivité qui le réduit à l'impuissance et l'identifie au Christ souffrant : « Je vous exhorte donc dans le Seigneur, moi qui suis prisonnier... »

Nous sommes dans un tout autre registre que celui des structures, et cela nous oblige à un déplacement par rapport à la question posée au début de notre étude. Sans doute est-il légitime de nous approcher des Ecritures avec nos questions. Mais il arrive souvent qu'en fait de réponse, la Bible nous renvoie ses questions à elle et, par là, nous remette en question, nous, nos pratiques et nos fonctionnements. N'est-ce pas de cette manière que se sont déroulés nombre d'entretiens entre Jésus et ses interlocuteurs ? ■